

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 29 mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-neuf mars, à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 23/03/2018*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 23/03/2018

Présents : MM. GUILLAUME Alain - MORIN Daniel - ANDRE Philippe - LE MAINTEC Christophe – SAGUET Emmanuelle – CHEREL Nolwen - NOGUES Loïc – THOMé Valérie - SHEWARD Sandra - LE CLEZIO Valérie - LE VERGE Stéphane - KAMINSKI Philippe

Absents excusés : COJEAN François a donné procuration à LE MAINTEC Christophe

OLLITRAULT Michelle a donné procuration à GUILLAUME Alain

PETIOT Daniel

Secrétaire de séance : Mme SAGUET Emmanuelle

1- Loudéac Communauté : contrat départemental de territoire 2016-2020 avenant au contrat initial

Mr Le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Loudéac Communauté – Bretagne Centre, une enveloppe financière globale d'un montant de 6 296 044 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

Mr le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

APPROUVER, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,

- **VALIDER**, l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Loudéac Communauté – Bretagne Centre, présenté par M. ou Mme le Maire,
- **AUTORISER**, sur ces bases, Mr Le Maire à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

2- Contrat d'association OGEC école Ste Thérèse : actualisation de la participation communale

Mr Le Maire informe l'assemblée que la commission des écoles a rencontré les responsables du contrat association de l'école Ste Thérèse afin qu'ils présentent les comptes de l'année écoulée.

Suite à cette présentation et vu les effectifs de l'école qui sont en diminution, il convenait de revoir encore la participation financière de la commune au titre du contrat d'association.

Ainsi, Mr Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant à **33 547 €** /an à compter du 1^{er} janvier 2018 sous forme de 3 versements :

5 janvier : 11 182 €

5 avril : 11 182 €

5 septembre : 11 183 €

L'assemblée délibérante, avec 13 voix pour et 1 abstention, accepte cette proposition.

3- Maison de l'église – travaux de ravalement : choix des entreprises

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 27 Mars dernier, en présence de Mr GENDA, architecte, pour procéder à l'ouverture des plis des lots de gros-oeuvre, charpente et couverture. Les travaux vont consister à rendre apparentes et rejointoyer les pierres des façades nord, est et sud ainsi qu'à supprimer la cheminée. C'est la suppression de la cheminée qui nécessite une reprise de la charpente ainsi que l'intervention du couvreur. Après examen des offres, le conseil municipal approuve la proposition de la commission de retenir, pour le gros-oeuvre, l'entreprise LE BRIS de LANGAST, pour un montant de 38 934 € TTC, pour la charpente, l'entreprise LE MARCHAND de LE QUILLIO, pour un montant de 971.52 € TTC. Le Lot couverture n'a pu être attribué en séance car les offres n'étaient pas faites sur les mêmes bases. De ce fait, le Conseil Municipal mandate Mr Le Maire pour retenir l'entreprise la mieux-disante, dès que Mr GENDA aura pu les contacter et comparer leurs offres. Les travaux devraient démarrer en Mai et s'achever avant les congés d'été.

4- SDE : remplacement poteau défectueux éclairage public près du stop Maison Val d'Oust

Comme convenu lors de la précédente réunion, le SDE a été sollicité pour chiffrer la remise en état du poteau éclairage public Val d'Oust.

Le SDE propose la dépose du mât et la mise en place d'une lanterne sur le bâtiment de la maison du Val d'Oust pour un coût de 1 800 € HT, avec une participation financière communale de 1 080 €.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte cette proposition et autorise Mr Le Maire à faire procéder à ces travaux.

5- Terrain OLLITRAULT, rue du Moulin : compte rendu de la commission et projet de cession

C'est en 2012 que la municipalité avait fait l'acquisition d'un terrain de plus de 4 ha, près de l'Oust et de la rue du moulin, en vue de prolonger jusqu'au cimetière la voie de contournement du bourg, en direction de Le QUILLIO et de St THELO. Mr et Mme LEJEUNE bénéficiant auparavant d'un droit de préemption sur cette parcelle, il était convenu avec eux qu'à l'issue des travaux le reste de la parcelle leur serait revendue. Par ailleurs, l'acte de vente stipulait que si la commune n'avait pas entrepris ou réalisé son projet dans les 8 ans, la parcelle leur serait cédée au prix que la commune l'avait acquise, soit 13 500 euros. Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé du devenir de ce projet et qu'il soit procédé à diverses consultations. Une commission municipale avait été constituée et s'est rendue sur place, ce qui a été fait le 17 Mars. En conséquence, vu la difficulté technique et réglementaire d'empiéter sur une zone inondable, vu le coût prévisionnel des travaux et vu les solutions alternatives envisagées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à ce projet. Il mandate Mr le Maire pour en informer Mr et Mme LEJEUNE afin de procéder à la cession du terrain concerné au prix de 13 500 euros. M^o ROUSSEAU est désigné pour la réalisation des actes.

Concernant les solutions alternatives pour une desserte plus aisée des exploitations agricoles, il est décidé de compléter la signalétique des voies communales et de proposer des plans d'accès aux exploitants et aux riverains, qu'ils pourront diffuser à leurs fournisseurs, clients ou partenaires.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise Mr Le Maire à contacter Mr et Mme LE JEUNE et à signer l'acte de vente auprès de l'étude de Maître ROUSSEAU, notaire à St Caradec.

6- Aménagement zone humide Oust/Etang des Sources : compte rendu et conclusions

La commission s'est rendue sur place le samedi 17 Mars et rapporte au Conseil municipal les observations suivantes en relation avec le projet de la DREAL .

*Une attention toute particulière sera portée à la remise en état du parking et des voies et routes d'accès au site du fait du passage de nombreux poids lourds et d'engins nécessaires à la réalisation des travaux.

* Les nouveaux jeux seront implantés à l'extrémité Est du site de façon à favoriser la découverte et la promenade pour les familles et afin d'éviter un trop grand nombre d'usagers au même endroit

* La canalisation d'eaux usées (du relais rando à la station) sera remise à neuf restaurée après le passage prochain de la caméra pendant le temps du chantier.

7- Travaux en cours

Eglise : L'entreprise LE RAY poursuit ses travaux de peinture. Une demande de devis pour la rénovation du retable très abimé (à consolider) va être sollicitée.

Voirie : Rue de Rohan et tranches 2 et 3 de Kerjoie et rue des Faubourgs : les travaux seront achevés pour la mi-avril.

Beauséjour : attente de chiffrage pour travaux liés à la remontée des eaux de pluie

Ecole : à la demande de Mme CONNAN, proposition d'achat d'un nouvel ordinateur Offre la mieux-disante faite par la puce informatique au prix de 549 € TTC.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

8- Questions diverses :

- Suite au curage et passage de caméra dans les réseaux eaux usées au niveau de la rue du Moulin, Mr LE GUYADEC Bertrand riverain au N°1 de la rue a subi une remontée des eaux nécessitant une intervention de Triskel assainissement qu'il a réglé pour un montant de 165 € . Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement des 165 € à Mr LE GUYADEC Bertrand.

9- Vote des Comptes administratifs 2017 et des budgets primitifs 2018

A/ Projets investissement 2018

Programmes	Report	TOTAL/PROGRAMME
013 - Voirie :		
2315 - Kerjoie <i>Tranches 2 et 3</i>	61 635 €	61 635 + 90 365 = 152 000 €
2315 -Aire poubelle imp Surcouf		1 800 €
2315- Allée piétonne Surcouf		63 170 €
2315 -Aménagement rue de Rohan	63 170€	2 700 €
2315- Trottoirs Ste Emerentienne		2 700 €
2315- Muret et terrasse Ste Emerentienne	27 600 €	27 600 + 2 400 = 30 000 €
2315 - Impasse Faubourgs		3 900 €
2315 - Beauséjour		3 900 €
2315 - allée piétonne vers La Chouette Chevêche		5 400 €
2152 - panneaux Signalétiques + signalisation sol		40 000 €
2315- lotissement de la Chouette Chevêche		
053 Ecole		
2184 - mobilier (chaises)		800 €
058 - Bâtiments		
2313 - Maison place de l'église – réhabilitation	72 960 €	57 960 €
2315 - aménagt local tech/ buvette complexe sportif		15 000 €
2113 – portes métalliques salle des fêtes	3 500 €	3 500 €
2184- mobilier cantine (table + chaises)		800 €
2115- Mairie isolation combles		1 800 €

071 – Réseaux Kerjoie 2041582 Basse tension /Eclairage Public/Telecom	12 150 € +	12 150 €
072 (2041582) - Lotissement Terrasse de la chouette chevêche (solde)	17 796 €	17 796 €
076 (2138) - Eglise 2315 -Peinture voûte 2315 – chaudière 2315 - sanitaires	35 000 €	30 000 € 5000 € + 15 000 € = 20 000 € 6 000 €
079 – aménagements extérieurs 2315 – aménagement espace jeux enfants (zone humide) et renouvellement jeux 2115- amént espace extérieur boules/salle sport (espace boules + barrières descente stade+ haie sapin)		25 000 € 9 000 €
083- Parc véhicule 21.- Acquisition véhicule + remorque		15 500 €
084- Acquisition immobilière 2138 10 , Place du Champ de Foire	47 500 €	47 500 €
085 – NPP 2- place du Champ de Foire 2315 Etudes et honoraires Désamiantage Travaux pour commerces Logements étage	16 275 €	16 275 € + 43 725 € = 60 000 € 25 000 € 854 000 € 80 000 €

086 – Local commercial 10, Place du Champ de Foire (pharmacie) 2315 – Travaux		65 000 €
087 – Parc locatif 21.. - logements Rue Nationale (ouvertures)		21 600 €

Total : 1 675 276 €

B/ Vote des taux imposition taxes locales 2018

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux 2017 pour l'année 2018 soit :

- **Taxe d'Habitation : 14.50 %**
- **Taxe Foncière : 18.75 %**
- **Foncier Non Bâti : 55.13 %**

Ligne de trésorerie

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de **150 000 €** ouverte auprès du CRCA et autorise Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention.

C/VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

● Compte Administratif Commune 2017 :

Section de Fonctionnement : Excédent de 262 612.04 €

Section d'Investissement : excédent de 82 294.93 €

Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 du Budget Commune.

● **Compte Administratif Assainissement 2017 :**

Section de Fonctionnement : Excédent de 2 616.35 €

Section d'Investissement : Déficit de 20 657.39 €

Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement

.

● **Compte Administratif Lotissement Les terrasses de la chouette chevêche**

(Le Derhoideux) 2017

Section de Fonctionnement : excédent de 2 490.80 €

Section d'Investissement : déficit de 2 166.95 €

Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 du Budget Lotisseur.

C/ VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017

Budgets commune, assainissement et lotisseur

Les Comptes de Gestion 2017 des budgets communal, assainissement et lotisseur, présentés par Madame Le Receveur Municipal dégagent des résultats identiques aux comptes administratifs 2017 de Monsieur Le Maire :

Par 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion pour les budgets Commune, Assainissement, lotissement Les Terrasses de la chouette chevêche (Derhoideux) de l'année 2017.

D/ Mise à disposition du personnel année 2017

Assainissement : fin 2018 le budget assainissement versera au budget commune la somme de 2 500 € (temps passé par l'agent des services techniques à la station d'épuration)

CCAS : fin d'année 2018 la commune percevra du budget CCAS la somme de 12 500 € correspondant à la mise à disposition de deux agents communaux aux services de la garderie municipale soit 15 h hebdomadaire.

E/ Budget Commune - Affectation résultat 2017

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2017 au budget communal est de **262 612.04 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, décide :

► D'affecter cet excédent soit **262 612.04 euros** au financement des dépenses d'investissement BP 2018 (**article 1068** du B.P 2018).

F/ Budget ASSAINISSEMENT - Affectation résultat 2017

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2017 au budget assainissement est de **2 616.35 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, décide :

► D'affecter cet excédent soit **2 616.35 €** au financement des dépenses d'investissement BP 2018 (**article 1068** du B.P 2018).

G/ Approbation Budgets primitifs 2018

Par 13 voix pour et 1 contre, l'assemblée délibérante approuve les budgets primitifs 2018 suivants :

Commune :

dépenses et recettes de fonctionnement 1 162 375 €

dépenses et recettes d'investissement : 1 826 564 €

Assainissement :

dépenses et recettes de fonctionnement : 59 768.31 €

dépenses et recettes d'investissement : 81 450.70 €

Lotissement Les terrasses de la chouette chevêche (Le Derhoideux) :

dépenses et recettes de fonctionnement : 245 210.75 €

dépenses et recettes d'investissement : 228 931.95 €